

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 28 septembre 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-84**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 28 septembre 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 18 septembre 2026.

Point de l'ordre du jour :

5.5. Dossier d'accréditation pour la délivrance de la capacité d'orthophonie

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'avis du conseil académique du 22 septembre 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver le dossier de demande d'accréditation de l'établissement à délivrer la capacité d'orthophonie.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du dossier de demande d'accréditation à délivrer la capacité d'orthophonie.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 25	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 5	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièce jointe :

- dossier de demande d'accréditation de l'établissement à délivrer la capacité d'orthophonie.

Fait à Tours,

Philippe Roingeard

Philippe Roingeard
le 01/10/2026 10:08:48 +02:00

 université
de TOURS